

# **REDÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR SITE DES FRANCISCAINS**

Mémoire de

**Phyllis Lambert**

Soumis à

**L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE  
MONTRÉAL**

7 juin 2016

## **Le Sujet**

«[Le] projet de règlement [modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047] permettant la réalisation du projet du Domaine des Franciscains. Ce projet propose des modifications au Plan d'urbanisme, soit un changement de d'affectation du sol « couvent, monastère et lieu de culte » en « secteur résidentiel » et une augmentation de la hauteur maximale de 25 mètres à 65 mètres. De la même façon, la réglementation de l'arrondissement de Ville-Marie doit aussi être modifiée puisque l'usage actuel du site est un « lieu de culte et la hauteur maximale permise est de 23 mètres. » (Source <http://ocpm.qc.ca/>)

## **Étant donné la haute qualité du quartier et du site**

La Domaine des Franciscains se trouve dans ce que l'on appelle maintenant, le Quartier des Grands Jardins. Ce quartier rivalise avec le Vieux Montréal en tant que lieu historique, patrimonial et architectural. Au Nord, sur la rue Sherbrooke se trouvent intactes deux des quatre tours de l'ancien Fort des Messieurs, construits vers 1685. Celles-ci mettent en évidence la plus ancienne fortification de notre ville. Les années 1854-57 ont vu la construction de l'actuel Grand Séminaire conçu par John Ostell et Henri-Maurice Perrault, et contiguë à l'est, le Collège de Montréal, conçu par Perrault, fut construit en 1871-72. Cependant, quatre rues plus bas (maintenant boulevard René Levesque), sur les terrains alors appartenant aux Messieurs de Saint-Sulpice, la Maison-mère des Sœurs Grises, dessiné par Victor Bourgeault, est érigée entre 1868-1888. Sur le côté sud de ce même boulevard, suivant les villas des années 1830 et 1840 maintenant détruites, subsiste la maison Joseph Masson construite en 1850-51, et conçue selon les plans de Pierre-Louis Morin, et la maison Frederick Thomas Judah construite en

1874, toutes deux aujourd'hui appartenant et occupées par les Franciscains. Voisinant, côté nord du boulevard, siège la double maison Shaughnessy, l'œuvre de William T. Thomas (architecte de la magnifique et malheureuse maison Mount Stephen Club) construite en 1874-75 et fait partie aujourd'hui du Centre Canadien d'Architecture.

En 1893, entre les maisons Masson et Judah, fut érigée l'église du monastère de Franciscains, dessinée par Jean-Baptiste Resther et fils. De 1904 à 1908, la Maison-mère des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, selon les plans des architectes Jean-Omer Marchand et Samuel Stevens Haskell, était la dernière grande œuvre et institution érigée dans le quartier de Grands Jardins, avant la construction du Centre Canadien d'Architecture en 1989 par Peter Rose, architecte et moi-même en tant qu'architecte-consultant.

De tous ces édifices et leurs superbes jardins du quartier, seuls ceux des Franciscains n'existent plus, ayant été dévastés par le feu en 2010. Il nous laisse le présent projet sur un magnifique site décrit au 18<sup>e</sup> siècle comme étant le « paradis terrestre », son panorama englobant le Saint Laurent « exhibant les bois et vergers, les grands terre couvrant le contrée d'un paysage fertile et gai ». Il est décrit aujourd'hui comme un secteur d'une valeur patrimoniale exceptionnelle, nommé Haut de la falaise. La description de ce site vacant contenu dans le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal que nous discutons aujourd'hui est ainsi :

« [Une] propriété d'une superficie d'environ 18 000 m<sup>2</sup>, se trouve du côté sud du boulevard René-Lévesque, à l'ouest de l'Esplanade Ernest-Cormier qui fait face au Centre canadien d'architecture, lequel inclut le monument classé de la Maison Shaughnessy. » Et le site comprend deux autres lots qui « sont occupés par

d'anciennes villas bourgeoises, les maisons Judah (1874) et Masson (1850), acquises par les Franciscains dans les années 40, et aujourd'hui occupées par des bureaux. Ces villas sont parmi les dernières d'une importante génération de constructions qui a marqué l'urbanisation de Montréal au 19<sup>e</sup> siècle. De même, contrairement aux autres exemplaires du genre dans l'arrondissement de Ville-Marie, celles-ci sont les seules à avoir conservé intact leur parvis décoratif, ainsi que toutes leurs caractéristiques architecturales d'origine. »

## **RECOMMANDATIONS**

### **Recommandation 1 : Changement de désignation**

**J'approuve le changement de désignation, de même que les dispositions générales de l'édifice tel que proposé.** Mais étant donné la grande qualité environnant le site, les édifices dessinés avec soin par les meilleurs architectes tout le long du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'au début et à la fin du XX<sup>e</sup>, ces jardins qui ont été dessinés dans les traditions de la Renaissance et la modernité (comme le domaine des Sulpiciens et le CCA, œuvre de Melvin Charney), l'architecture et l'aménagement paysager doivent renforcer ces qualités.

### **Recommandation 2 : Qualité de l'architecture et paysage**

Les indications du design et de l'aménagement paysager n'étant pas suffisamment inspirantes, **je recommande que le projet architectural soit suivi en design par un comité aviseur** qui pourrait être formé par la Table de Concertation des Grands Jardins, ou un comité tel que comité Provencher Roy formé par le responsable de la culture de la ville pour le réaménagement et la

mise en valeur du square Viger, ou encore celui de la Fondation Arthur Erickson de la Colombie Britannique pour la sauvegarde et mise en valeur des œuvres du feu architecte magistral Arthur Erickson.

Un des grands rôles du design du CCA dans les années 1980 était de réparer le tissu urbain d'un quartier dévasté par la construction d'une autoroute, dans les années 60 et comme toute œuvre architecturale, le bâtiment devait enrichir et mettre en valeur la qualité de l'architecture avoisinante et, de façon plus générale, incorporer non seulement les plus hautes traditions de la ville mais encore les valeurs intemporelles de l'architecture, la poésie de l'ordre. Est-ce que nous ne devons pas demander autant pour le projet pour le Domaine Franciscains?

### **Recommandation 3 : Jardin commémoratif des Franciscains**

Pour que le jardin commémoratif des Franciscains, et l'aménagement paysager du site soient des œuvres magnifiques et cohérentes, **je recommande fortement un concours tel celui du Ministère de la culture et des communications du Québec qui prévoit une allocation de 1% du budget pour l'intégration des arts à l'architecture.**

### **Recommandation 4 : Protection des maisons Masson et Judah**

**Je recommande que la protection des maisons Masson et Judah et leurs sites doit être encore étudiée afin d'assurer leur pérennité.**

J'appuie la teneur des propositions soumises par la Recommandation 5 du Mémoire de Table de Concertation des Grands Jardins. Cette problématique a été étudiée antérieurement par le Conseil du Patrimoine / Comité Jacques Viger (voir

document du 14 juin 2013). Il était aussi discuté lors de la séance d'information de l'OCPM le 12 mai 2016, par Mme Stéphanie Turcotte, qui propose une entente tripartite visant la conservation pour les maisons et jardins. De plus, j'ajoute la nécessité de légiférer l'accès, la protection et l'aménagement de la falaise.